

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 14 janvier 2019

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

	Pages
1. Bienvenue et annonces par le maire	
2. Mot d'ouverture	
3. Appel à l'ordre	
4. Confirmation du quorum par le greffier	
5. Déclaration de conflit d'intérêts	
6. Adoption de l'ordre du jour	
7. Présentations, requêtes et pétitions	
7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codioc de la GRC	
8. Questions du public	
9. Adoption des procès-verbaux	
9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2018	5 - 29
9.2 Réunion extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018	30 - 32
10. Motions (mémoires) et nominations	
10.1 Culture, loisirs et vie communautaire	
10.1.1 Adjudication de marché - services d'experts-conseils - complexe communautaire intergénérationnel	33 - 37

10.1.2	Subventions 2019 - divers organismes	38 - 43
10.2	Ingénierie	
10.2.1	Services d'ingénierie - prolongement - rue Alain-Gillette	44 - 49
10.3	Planification et développement	
10.3.1	Attribution de nom - site événementiel	50 - 57
11.	Arrêtés municipaux	
12.	Avis de motion	
13.	Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil	
14.	Levée de la réunion	

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Adjudication de marché - services d'experts-conseils - complexe communautaire intergénérationnel
Date: le 14 janvier 2019

Que le conseil adjuge le marché visant la gestion du projet de construction du complexe communautaire intergénérationnel à *CBCL Limited*, au coût de 247 440 \$ (plus TVH) et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-30-12-7604 (Budget d'immobilisation général - nouvelle surface de glace).

Que le conseil adjuge le marché visant les services d'accompagnement lors de la période de conception-construction dudit projet à *BC2*, au coût de 263 260 \$ (plus TVH) et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-30-12-7604 (Budget d'immobilisation général - nouvelle surface de glace).

Que le conseil approuve que le contrat avec Pomerleau Inc. visant la conception-construction du complexe communautaire intergénérationnel soit réduit de 400 000 \$ pour une nouvelle somme de 30 190 000 \$ (plus TVH).

Que le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 110 700 \$ du compte no 1-2-85-97-5945 (Transfert au fonds de réserve d'immobilisation général) au compte no 7-4-20-12-8920 (Fonds de réserve d'immobilisation général).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.2
Titre: Subventions 2019 - divers organismes
Date: le 14 janvier 2019

Que le conseil autorise l'octroi des subventions pour l'année 2019 aux divers organismes énoncés dans le mémorandum en date du 2 janvier 2019 et autorise en plus que la somme de ces subventions, se chiffrant à 296 700 \$, soit prélevée sur le compte no 1-2-20-28-2310 (Budget de fonctionnement général - Subventions aux organismes).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Services d'ingénierie - prolongement - rue Alain-Gillette
Date: le 14 janvier 2019

Que le conseil autorise *WSP Canada Inc.* à entreprendre les services d'ingénierie visant le projet intitulé « Prolongement - rue Alain-Gillette » au coût de 35 000 \$ (plus TVH), et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7640 (Budget d'immobilisation général - extension - rue Alain-Gillette) et le compte no 4-3-90-58-7640 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - extension - rue Alain-Gillette).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.1
Titre: Attribution de nom - site événementiel
Date: le 14 janvier 2019

Que le conseil accepte que le nouveau site événementiel situé au 475, rue Notre-Dame soit désigné sous le nom de *MusiquArt* tel que recommandé par le groupe consultatif en toponymie.